



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants

Limoges, le 20 décembre 2024

la Rectrice de l'académie de Limoges

à

Madame, Messieurs les Inspecteurs d'académie
Directeurs académiques des services de l'Education nationale
de Haute-Vienne - Corrèze – Creuse
Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissements du second degré
Mesdames et Messieurs les IA-IPR
Mesdames et messieurs les IEN-ET-EG
Madame la Présidente de l'Université de Limoges
Monsieur le Directeur de CANOPÉ
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO
Monsieur le responsable du SAIO
Mesdames et Messieurs les responsables de division

Pôle Gestion collective – DPE

Référence n°2024/MEM

Affaire suivie par :

Marie Emmanuelle MASDUPUY

Ulysse MATHIEU

Téléphone : 05 55 11 42 11

05-55-11-42-10

Courriel : marie-emmanuelle.masdupuy@ac-limoges.fr

ulyse.mathieu@ac-limoges.fr

Rectorat

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

Objet : Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale.

Références : Note de service ministérielle du 10 décembre 2024 publiée au BOENJS n°48 du 19 décembre 2024

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la note de service ministérielle citée en référence relative aux demandes de détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale au titre de la rentrée scolaire 2025.

Les demandes de détachement devront être formulées **uniquement de manière dématérialisée** et s'inscrire dans un calendrier national (repris dans l'annexe 1 jointe à la présente circulaire). Les candidats devront saisir leur candidature en ligne dans l'application PEGASE accessible depuis l'adresse ci-dessous :

<https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase>

Les candidatures devront impérativement avoir été saisies **entre le 13 janvier et le 07 février 2025 inclus**.

Lors du dépôt de la candidature, les agents sont invités à joindre l'avis de leur supérieur hiérarchique (ou de l'autorité de gestion cas échéant) renseigné via l'annexe 5 prévue par la note de service ministérielle (annexe jointe à la présente circulaire). Cet avis doit être **téléversé** par les candidats dans l'application PEGASE. Tout avis non joint au moment du dépôt de la candidature devra être transmis dans les meilleurs délais, par courriel, au service académique en charge de l'examen de la candidature au détachement (ce.diper@ac-limoges.fr).

Pour les *personnels enseignants, d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale candidats au détachement dans le corps des professeurs des écoles*, cet avis sera émis par le recteur dont ils relèvent. **Les avis du chef d'établissement ou de l'inspecteur du corps/discipline d'origine ne seront pas recevables.**

En cas de **candidatures multiples** (disciplines ou corps), les candidats saisissent leurs demandes de détachement sur **un seul formulaire** (en renseignant les différents vœux). Les candidats peuvent formuler **quatre demandes maximum** : limitation à deux corps (une discipline par corps) et à deux académies.

Avant le dépôt de leur candidature, les agents sont invités à vérifier s'ils remplissent bien les conditions pour leur recrutement, notamment la détention des diplômes ou qualifications énoncées au point 2.1.1 de la note de service ministérielle.

Les personnels accueillis en détachement sont **affectés à titre provisoire** durant la première année de leur détachement et bénéficient d'un parcours de formation adapté. Pour être maintenus en détachement, les intéressés doivent nécessairement avoir donné satisfaction.

L'intégration dans le corps d'accueil peut intervenir avant la période réglementaire de deux ans sur demande de l'intéressé et accord de l'administration.

Les **personnels actuellement détachés** qui souhaitent intégrer le corps d'accueil à l'issue d'une période de détachement doivent en faire la demande auprès du Rectorat pour le **vendredi 09 mai 2025**, délai de rigueur, en téléchargeant l'annexe 8 prévue par la note de service ministérielle (annexe jointe à la présente circulaire).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir communiquer l'ensemble de ces informations aux personnels relevant de votre autorité et d'en effectuer la plus large diffusion.

Pour la rectrice et par délégation
La responsable de la Division des personnels enseignants


Marie-Emmanuelle MASDUPUY

Documents joints :

- Calendrier national (Annexe 1)
- Informations spécifiques aux candidats enseignants du 2nd degré vers le 1^{er} degré (Annexe 3)
- Informations spécifiques aux candidats personnels de catégorie A extérieurs aux corps enseignants (Annexe 4)
- Formulaire pour avis du supérieur hiérarchique ou de l'autorité de gestion (Annexe 5)
- Synthèse des éléments requis pour la constitution d'un dossier de candidature (Annexe 6)
- Formulaire de fin de position de détachement (Annexe 8)